

2, rue des Barons de Fleckenstein  
BP 30019  
67250 SOULTZ-SOUS-FORÊTS  
Tél. : 03 88 80 40 42  
[mairie@soultzsousforets.com](mailto:mairie@soultzsousforets.com)

## ARRETE DU MAIRE N° 35/2025 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,  
VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,  
CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules à hauteur du 34, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts,

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison d'un déménagement, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places situées devant le 34, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts, le mardi 8 juillet 2025 de 8 h 00 à 18 h 00.

**Article 2** : Les piétons emprunteront le trottoir du côté impair.

**Article 3** : Les panneaux réglementaires seront mis en place par la société « Panneaux Stationnement », qui veillera à assurer la sécurité sur les lieux.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Entreprise « Panneaux Stationnement »,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,  
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.